

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 05 juillet 2012**

**DCM N° 12-07-15**

**Objet : Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe.**

**Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal**

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives pour l'organisation ou leur participation à une Coupe d'Europe et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2011/2012, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 115 000 € à Metz Handball pour l'accession de son équipe A féminine en phase finale de la Ligue des Champions (4<sup>ème</sup> place). Après s'être classé second de son groupe, Metz Handball est le premier club français à atteindre le second tour de la Ligue des Champions et ainsi à faire partie des 8 meilleures équipes européennes.
- 10 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à l'European Table Tennis Union Cup. Après s'être qualifié pour le second tour, Metz Tennis de Table se classe à la 3<sup>ème</sup> place de son groupe.
- 10 000 € à la Ronde Pétanque selon le détail suivant :
  - \* 5 000 € pour l'organisation à Metz du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe d'Europe des Clubs du 27 au 29 juillet 2012,
  - \* 5 000 € pour la participation de l'équipe A aux phases finales de la Coupe d'Europe des Clubs. Le second tour sera organisé du 19 au 21 octobre prochain soit en Belgique, soit en Tchéquie et la finale est prévue du 30 novembre au 02 décembre 2012 en Allemagne.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 135 000 € :**

- Metz Handball	115 000 €
- Metz Tennis de Table	10 000 €
- La Ronde Pétanque	10 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué :

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 19

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**